

Etre dépanné sur autoroute vous coûtera plus cher à partir du 19 septembre 2019

Comme chaque année les tarifs de dépannage sur les autoroutes évoluent. Il faudra compter avec une nouvelle hausse à partir du 19 septembre 2019.

La hausse concerne les tarifs des prestations de **dépannage** et de **remorquage** sur **autoroutes et routes express** des **véhicules légers** (moins de 3,5 tonnes).

Pour l'année **2019/2020**, le tarif du forfait passe **de 126,93€ à 130,06€**.

Le forfait majoré (appliqué au remorquage quand le PTAC du véhicule dépasse 1.8 tonne) grimpe **de 156,95€ à 160,82€**.

Référence :

[Arrêté du 3 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2016 relatif au tarif de dépannage des véhicules légers sur autoroutes et routes express](#)